



Le mercredi 13 décembre 2023

CONVOCATION AUX CONSEILS MUNICIPAUX PRIVE ET PUBLIC

Du mardi 19 décembre 2023

18H30 et 20H 00

Conseil Municipal Privé à 18h30 (Sans public)

ORDRE DU JOUR

- Rénovation du Groupe Scolaire : Point et Présentation pour permettre le choix de l'équipe de Maîtrise d'œuvre.

Conseil Municipal Public à 20h00

ORDRE DU JOUR

I – Travaux :

1. Groupe Scolaire : Choix de l'équipe de Maîtrise d'œuvre
2. Réfection des Ponts : Compte rendu du rapport d'Egis

II – Affaires Générales/Personne :

3. Personnel : Convention à prendre avec le CDG74 pour indemnité chômage suite à rupture conventionnelle

III – Urbanisme :

4. Terrain : Proposition de vente d'une parcelle de terrain à Mme Legon (nouvelle emprise)
5. Terrain : Proposition de vente d'une parcelle située Route du Brêt
6. Parcelle Zone NAX

IV – Décisions prises par délégation :

7. Bâtiments communaux :
 - a. Revalorisation du loyer du café de la Poste au 1/12/2023
 - b. Achat de matériel : Diable pour les chaises de la salle polyvalente, plastifieuse pour la mairie
 - c. Travaux à l'école : reprise du carrelage par l'entreprise Valentino intervention 1ere semaine des vacances scolaires
8. Services Techniques : Achat de matériel (Perfo, perceuse, meuleuse, débrousailluse, épandeur manuel de déneigement, chauffage portatif à air pulsé)

Pour Le Maire absent,
La 1ère adjointe, Emilie ANXIONNAZ



*Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,*

- **Décide d'adhérer** au service « Gestion des dossiers chômage » du CDG74 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une année renouvelable par tacite reconduction ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention prochainement transmise par le CDG 74 ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

94 – Terrain communal : Décision de vendre une partie de parcelle communale à Mme LEGON (nouvelle emprise)

Monsieur GIANNOTTY rappelle le courrier de Madame LEGON Sandrine du 10 février 2023 par lequel elle fait part de son souhait de racheter une partie de la parcelle A734, entre 20 et 40m², qui appartient à la commune et qui jouxte ses parcelles (A735 et A736) ce qui permettrait de sécuriser la sortie de sa propriété.

Il rappelle que les élus se sont rendus sur place et ont constaté la légitimité de la demande de cession de la pointe de la parcelle A734 qui faciliterait et sécuriserait la sortie de la propriété de Mme LEGON sur la RD.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2023, l'assemblée a décidé de rencontrer Mme LEGON pour lui expliquer la proposition de la commune.

Lors de cette rencontre Mme LEGON a été informée que la commune accédait à sa demande et était d'accord pour lui vendre le morceau de la parcelle communale numérotée A734 pour environ 40m².

Mme LEGON a refusé cette proposition et demande à pouvoir acheter un morceau plus grand dont la superficie serait d'environ 155m².

La commune n'accepte pas la demande de Mme LEGON et reste sur sa première proposition d'autant plus que des travaux de réseaux sont prévus sur la parcelle communale concernée.

*Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,*

- **Refuse** la contre-proposition de Mme Legon
- **Décide** de réitérer sa première proposition

95 – Terrain communal : Autorisation de vendre une parcelle communale route du Brêt

Une réponse sera apportée au pétitionnaire. Les conseillers souhaitent étudier la demande plus en détail dans le cadre de l'aménagement global du secteur.

96 – Décisions prises par délégation

Décision n°6-2023 :

Revalorisation du loyer du café de la Poste au 1/12/2023 Loyer Mensuel 500€, Licence inchangée 140€

Décision n° 7-2023 :

Achat de matériel :

- Diable pour les chaises de la salle polyvalente,
- Plastifieuse pour la mairie
- Achat de matériel (Perfo, perceuse, meuleuse, débrousailleuse, épandeur manuel de déneigement, chauffage portatif à air pulsé) pour les services techniques

Décision n° 8-2023 :

Travaux à l'école : reprise du carrelage par l'entreprise Valentino intervention 1^{ère} semaine des vacances scolaires

98 – Questions Diverses

Prochaine réunion/manifestation :

- Lundi 8 janvier 2024 à 19h00 : Vœux du maire à la mairie
- Dimanche 28 janvier 2024 : Repas des aînés à la salle polyvalente
- ~~Modification n°2 du PLU : Enquête publique du 22.12.2023 au 22.01.2024~~

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 17.01.2024 à 20h

Séance levée à 22h30

Secrétaire de séance
Emilie ANXIONNAZ



Le Maire
Christophe PONCET



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

Le mardi 19 décembre 2023 à 20 heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du mercredi 13 décembre 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe PONCET.

Présents (11) : Emilie ANXIONNAZ, Pierre-Alain CHARRETIER, Guido DIETRICH, Bruno DURET, Anne FERRY, Marcel GIANNOTTY, Anne HISCOCK, Johan PANISSET, Jeffrey PATUREL, Christophe PONCET, Kristel VERRECCHIA.

Procurations (4) : Murielle BERLIOZ à Marcel GIANNOTTY, Agnès BERNARDE à Anne FERRY, Sandrine DJOUDI à Emilie ANXIONNAZ, Sylvain PANISSET à Jeffrey PATUREL.

Public : 0

Secrétaire de séance : Emilie ANXIONNAZ

90 – Approbation des comptes-rendus précédents

Les procès-verbaux des séances des 7 et 27 novembre sont approuvés à l'unanimité des présents.

91 - Rénovation du Groupe Scolaire : Choix d'une équipe de Maîtrise d'Oeuvre

La Commune a lancé la procédure de recrutement d'une équipe complète de maîtrise d'oeuvre.

Le 6 décembre dernier, les 3 candidats retenus parmi les 18 qui avaient déposés un dossier ont été auditionnés par des élus, le Syane et le CAUE.

Mme FERRY et Monsieur PATUREL rappellent brièvement aux élus présents les caractéristiques de chaque bureau sachant que tous les élus ont pu prendre connaissance en détail des projets qui leur avaient été transmis et poser toutes leurs questions lors de la réunion du Conseil Municipal privé de ce jour.

L'équipe la mieux placée sera reçue prochainement pour finaliser sa proposition.

Arrivée de M. Pierre-Alain CHARRETIER, ce qui porte le nombre de présents à 11 et le nombre de votants à 15

92 - Réfection des Ponts Compte-rendu du rapport d'Egis.

Monsieur Jeffrey PATUREL fait part aux élus du rapport d'EGIS concernant l'état des Ponts de la Goiffettaz et des Rochettes aux élus.

Pour le Pont de Grattepanche :

L'ouvrage est dans un état structurel qui nécessite des travaux de réparation. Les désordres sur les tabliers sont conséquents et témoignent d'une absence de travaux depuis de nombreuses années. Son environnement humide entretenu par des fuites sont des facteurs favorisant les dégradations. Il est donc nécessaire d'engager les études pour le renforcement de cet ouvrage.

Il est également nécessaire de stopper la fuite d'eau d'un réseau désaffecté côté Aval de l'ouvrage qui contribue à sa dégradation.

Pour le Pont des Rochettes :

L'ouvrage présente des dégradations étendues et conséquentes témoignant de son vieillissement. Compte-tenu de son état il est nécessaire de prévoir des travaux, soit de remplacement, soit de réparations.

Les principaux désordres relevés sont :

- Des lacunes de la maçonnerie en voûte et radier,
- Un suintement, écoulement d'eau au travers de la maçonnerie.

93 – 51/2023 – Personnel Communal : Conventionnement avec le Centre de Gestion 74 pour une mission d'assistance administrative à la mise en œuvre de la gestion des dossiers « Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (A.R.E) »

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74) propose une prestation « Gestion des dossiers chômage », dont l'objet est d'assurer, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, le calcul des allocations chômage et le montage des dossiers d'indemnisation.

Monsieur Le Maire précise que cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation forfaitaire de 120€ par dossier présenté, puis 60€/mois si l'option pour une gestion mensuelle est souhaitée.

Eu égard à l'importance et à la complexité de la réglementation du versement de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter le CDG74 pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.